

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1304

6 juillet 2006

SOMMAIRE

3i Sampletest Holdings, S.à r.l., Luxembourg	62560	MidOcean Finco (LAF), S.à r.l., Luxembourg	62554
ABS Assurances S.A., Consdorf	62578	MidOcean Holdco (Bezier), S.à r.l., Luxembourg .	62555
AIG Insurance Management Services (Luxembourg) S.A., Bertrange	62590	Mistralfin S.A., Luxembourg	62576
Amadeus Holding S.A., Luxembourg	62547	Multi ImmoEast Master Luxembourg Soparfi, S.à r.l., Luxembourg	62548
Arktos International S.A., Luxembourg	62581	MWZ Finance, S.à r.l., Luxembourg	62555
Azure Funding Europe S.A., Luxembourg	62568	Oakwood (Germany), S.à r.l., Luxembourg	62582
BD Invest S.A., Luxembourg	62564	Oakwood (Germany), S.à r.l., Luxembourg	62583
BI, S.à r.l., Luxembourg	62580	Orange Communications Luxembourg S.A., Lu- xembourg	62546
Blu Investments S.A., Luxembourg	62580	Orange Communications Luxembourg S.A., Lu- xembourg	62547
Brandi's, S.à r.l., Warken	62579	Parnu Estate S.A., Luxembourg	62581
Café des Artistes, S.à r.l., Luxembourg	62563	Pefalu, S.à r.l., Luxembourg	62581
Catclub S.A., Luxembourg	62563	Polonia Property, S.à r.l., Luxembourg	62566
CB Richard Ellis Investors DR Co-Invest, S.à r.l., Luxembourg	62560	Polonia Property, S.à r.l., Luxembourg	62567
DAM Arch, S.à r.l., Luxembourg	62583	Protex Finance S.A., Luxembourg	62565
Debis Europe, S.à r.l., Luxembourg	62579	Rock-Equipment S.A., Luxembourg	62547
Debis Europe, S.à r.l., Luxembourg	62579	Rolo International S.A., Luxembourg	62564
Euredis S.A., Luxembourg	62564	San Marco Investissement S.A., Luxembourg . . .	62563
European Finance Partners S.A., Luxembourg . . .	62590	Sancar Property & Trading, S.à r.l., Luxembourg .	62565
European Finance Partners S.A., Luxembourg . . .	62592	Schindler, S.à r.l., Luxembourg-Gasperich	62590
Evita S.A., Luxembourg	62589	Selwyn S.A., Luxembourg	62581
Extensity, S.à r.l., Luxembourg	62577	Société de Gestion de Leopard Fund S.A., Luxem- bourg	62592
F.T.M., Financière Technolia Management S.A., Strassen	62561	Sörensen-Finance S.A., Luxembourg	62576
F.T.M., Financière Technolia Management S.A., Strassen	62562	Sörensen-Finance S.A., Luxembourg	62576
Fondation Alphonse Weicker, Luxembourg	62565	Sweet Re S.A., Senningerberg	62580
Gedina Capital Investment S.A., Luxembourg . . .	62562	Technopharm, S.à r.l., Luxembourg	62564
Gipe S.A., Senningerberg	62580	Technopharm, S.à r.l., Luxembourg	62564
GoldenTree Asset Management Lux II, S.à r.l., Lu- xembourg	62576	Technopharm, S.à r.l., Luxembourg	62564
High Tech Finance S.A., Luxembourg	62565	(Les) Tigres S.A., Schengen	62575
Holinvest Holding S.A., Luxembourg	62577	Tikal Finance S.A., Luxembourg	62577
I.C.I. S.A. (Immo Consult International)	62562	Timesavers, S.à r.l., Luxembourg	62581
Imoinvest Partners S.A., Luxembourg	62578	Tornasol Invest S.A., Luxembourg	62592
Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG, Luxembourg . .	62555	Trans-Immo S.A., Luxembourg	62579
Litho Khroma S.A., Luxembourg	62563	Tristar Invest S.A., Luxembourg	62562
		Woodcut S.A., Luxembourg	62578

ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 87.681.

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 87.681, établie et ayant son siège à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, en date du 23 mai 2002, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1215 du 17 août 2002.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Madame Sabine Perrier, Corporate Director, demeurant au 5, Chemin du Colombier, F-57100 Thionville, France.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par les membres du bureau, les actionnaires présents ou représentés et le notaire soussigné. Cette liste de présence restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont dûment présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire qui peut décider ainsi valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités après examen de l'ordre du jour.

3. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

a) Augmentation du capital à concurrence de EUR 84.940 (quatre-vingt-quatre mille neuf cent quarante euros) pour porter le capital social actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 115.940 (cent quinze mille neuf cent quarante euros) par l'émission de 274 (deux cent soixante-quatorze) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune.

- Souscription des 274 (deux cent soixante-quatorze) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune, par WIREFREE SERVICES BELGIUM S.A., société de droit belge, ayant son siège au 149, rue Colonel Bourg, à B-1140 Bruxelles.

b) Modification de l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante dans les versions anglaise et française:

«The subscribed capital is set at EUR 115,940 (one hundred and fifteen thousand nine hundred and forty Euro), represented by 374 (three hundred and seventy-four) shares with a nominal value of EUR 310 (three hundred and ten Euro) each, granting one voting right in the General Meetings of Shareholders.»

«Le capital souscrit est fixé à EUR 115.940 (cent quinze mille neuf cent quarante euros), représenté par 374 (trois cent soixante-quatorze) actions, d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux Assemblées Générales.»

c) Transfert du siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 84.940 (quatre-vingt-quatre mille neuf cent quarante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 115.940 (cent quinze mille neuf cent quarante euros) par l'émission de 274 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune.

L'autre actionnaire, Monsieur Johan Van Den Crujce, ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, ces 274 (deux cent soixante-quatorze) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par WIREFREE SERVICES BELGIUM S.A., société de droit belge ayant son siège au 149, rue Colonel Bourg, à B-1140 Bruxelles.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que la somme de EUR 84.940 (quatre-vingt-quatre mille neuf cent quarante euros) a été mise à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante dans sa version anglaise:

«The subscribed capital is set at EUR 115,940 (one hundred and fifteen thousand nine hundred and forty Euro), represented by 374 (three hundred and seventy-four) shares with a nominal value of EUR 310 (three hundred and ten Euro) each, granting one voting right in the General Meetings of Shareholders»;

et la teneur suivante dans sa version française:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 115.940 (cent quinze mille neuf cent quarante euros), représenté par 374 (trois cent soixante-quatorze) actions, d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux Assemblées Générales.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social actuel de la société du 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Perrier, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, vol. 153S, fol. 18, case 4. – Reçu 849,40 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(041045/230/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 87.681.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 542 du 13 avril 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(041047/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

AMADEUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 49.827.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 13 avril 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2006.

L'assemblée générale du 13 avril 2006 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2006.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour AMADEUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, réf. LSO-BP03772. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(035990/833/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

ROCK-EQUIPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 115.623.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire de conseil d'administration du 23 mars 2006 que Monsieur Peter A.M. Brouns, ingénieur civil, demeurant à Azalealei 54, B-2170 Merksem, Belgique, est nommé administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06155. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(037500/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

MULTI ImmoEast MASTER LUXEMBURG SOPARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.833.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-fourth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AM-ImmoEast CENTRAL EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap), established under the laws of the Netherlands, having its registered office at Hanzweg 16, 2803 MC, Gouda, the Netherlands, represented by its general partner (beherend vennoot) AM-ImmoEast ASSET MANAGEMENT, GmbH, a private limited liability company, established under the laws of Germany, having its official seat in Munich (Germany) and its registered address at Theatiner Strasse 14, 80333 Munich, Germany, registered with the Amtsgerichts of Munich under the number HRB 154 819,

here represented by M^e Vanessa Freed, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Munich, on March 22, 2006 and a proxy given in Munich, on March 23, 2006.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. - Name, Registered office, Object,- Duration

Art. 1. Name

There exists private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MULTI ImmoEast MASTER LUXEMBURG SOPARFI, S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration

- 4.1. The duration of the Company is unlimited.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. - Capital, Shares**Art. 5. Capital**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. - Management, Representation**Art. 7. Board of managers**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutun).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. - General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. - Annual accounts, Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the partners;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. - General provision

17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription

Thereupon, AM-ImmoEast CENTRAL EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND C.V. prenamed and represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all

500 shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

AM-ImmoEast ASSET MANAGEMENT, GmbH, a private limited liability company incorporated under the law of Germany, having its official seat in Munich (Germany) and its registered address at Theatiner Strasse 14, 80333 Munich, Germany, registered with the Amtsgerichts of Munich under the number HRB 154 819;

2. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

AM-ImmoEast CENTRAL EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND C.V., un commanditaire vennootschap, établi sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Hanzweg 16, 2803 MC, Gouda, Pays-Bas, représenté par son associé-gérant commandité (beherend vennoot) AM-ImmoEast ASSET MANAGEMENT, GmbH, une société à responsabilité limitée, établie sous le droit allemand, ayant son siège officiel à Munich (Allemagne) et son adresse à Theatiner Strasse 14, 80333 Munich, Allemagne, immatriculée auprès du Amtsgerichts de Munich sous le numéro HRB 154 819,

ici représenté par M^e Vanessa Freed, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Munich, le 22 mars 2006 et d'une procuration donnée à Munich, le 23 mars 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination MULTI ImmoEast MASTER LUXEMBURG SOPAR-FI, S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits

de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La société pourra racheter ses parts sociales en conformité avec les dispositions légales applicables.

III. - Gestion, Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la simple signature d'au moins un gérant ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. - Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

AM-ImmoEast CENTRAL EUROPEAN RETAIL PROPERTY FUND C.V., précédemment nommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cent (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéfinie:

AM-ImmoEast ASSET MANAGEMENT, GmbH., une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège officiel à Munich (Allemagne) et son siège social à Theatiner Strasse 14, 80333 Munich, Allemagne, et immatriculée auprès du registre de commerce («Amtsgerichts») de Munich sous le numéro HRB 154 819;

2. Le siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Freed, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 2006, vol. 436, fol. 15, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 avril 2006.

H. Hellinckx.

(038168/242/416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

MidOcean FINCO (LAF), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 108.694.

Résolution de l'Associé unique

L'associé unique de la société a décidé, en date du 18 avril 2006:

Conseil de gérance:

de nommer comme gérant:

- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, réf. LSO-BP03730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037504/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

JOH. BERENBERG, GOSSLER & CO. KG, Kommanditgesellschaft.
BERENBERG BANK Niederlassung Luxemburg.
 Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 23, rue Aldringen.
 H. R. Luxemburg B 29.061.

Herr Hans-Joachim v. Berenberg-Consbruch, wohnhaft Winkelmannstrasse 24, D-22609 Hamburg, ist mit Wirkung vom 1. Januar 2006 als Persönlich Haftender Gesellschafter zurückgetreten.

Luxemburg, den 13. April 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP03863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037501/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

MidOcean HOLDCO (BEZIER), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 158.675,-.
 Siège social: L-1750 Luxemburg, 66, avenue Victor Hugo.
 R. C. Luxemburg B 110.168.

En date du 21 mars 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société a décidé:

Conseil de gérance:

de nommer comme gérant:

- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 18 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, réf. LSO-BP03723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037503/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

MWZ FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
 Registered office: L-1371 Luxemburg, 7, val Sainte-Croix.
 R. C. Luxemburg B 115.838.

STATUTES

In the year two thousand six, on the six of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MW ZANDER LUXEMBOURG HOLDING S.A., a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxemburg,
 here represented by its directors, with power jointly:

Federigo Cannizzaro di Belmontino, residing professionally at 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxemburg.

Mr Martin Gruschka, residing at 34, Chemin de Grange Canal, CH-1224 Chenes Bougeries.

The latter represented by:

François Manti, residing professionally at 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxemburg.

By virtue of a proxy given under private seal that shall remain attached to the present deed,
 both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

The appearing party, represented as stated above, has declared its intention to incorporate by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the articles of incorporation of it as follows:

Art. 1. There exists established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of MWZ FINANCE, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities, patents and to grant loans to its subsidiaries and to related companies. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12.500,- EUR) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (125,- EUR) per share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the first day of January of each year and ends on the 31st of December the same year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All one hundred (100) shares have been subscribed by the company MW ZANDER LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as now at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro,

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1.- The number of managers is set at two (2).

Is appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Mr Martin Gruschka, company director, born in Cologne (Germany), on 31 May 1965, residing at 34 Chemin de Grange Canal, CH-1224 Chenes Bougeries.

b) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40.312).

2.- The registered office is established at 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing persons, the same appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MW ZANDER LUXEMBOURG HOLDING S.A., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, avec siège social au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg,

ici représentée par ses administrateurs avec pouvoir de signature conjoint:

Federigo Cannizzaro di Belmontino, demeurant professionnellement au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Mr Martin Gruschka, demeurant 34 Chemin de Grange Canal, CH-1224 Chenes Bougeries.

Ce dernier est représenté aux fins des présentes par:

François Manti, demeurant professionnellement au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

En vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui demeurera annexée aux présentes,

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de MWZ FINANCE, S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer à la constitution, au développement et au contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières, brevets et pour accorder des prêts à ses filiales et à des sociétés liées. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa

rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société MW ZANDER LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., prénommée et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à deux (2).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Martin Gruschka, directeur de société, né à Cologne, le 31 mai 1965, demeurant au 34 Chemin de Grange Canal, CH-1224 Chenes Bougeries.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40.312).

2.- Le siège social de la société est établi au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Cannizzaro Di Belmontino, F. Manti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, vol. 28CS, fol. 27, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

J. Elvinger.

(038184/211/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

CB RICHARD ELLIS INVESTORS DR CO-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 255.000,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.417.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date du 30 juin 2005, que Madame Brigitte van der Jagt-Buitink, managing director, née le 25 octobre 1957 à Zeist, Pays-Bas, demeurant au 3, Tiendweg, NL-3411 NA Lopik, Pays-Bas, a transféré les six (6) parts sociales de classe A1 qu'elle détenait dans la Société à Monsieur Marc Chong Kan, financial controller, né le 24 août 1964 à Paris, France, demeurant au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

CB RICHARD ELLIS INVESTORS DR CO-INVEST, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037505/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

3i SAMPLETEST HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 114.736.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 19 avril 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 19 avril 2006, 3i EUROPARTNERS IVa LP, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Palace Street, 16, London SW1E 5JD Royaume-Uni, a transféré l'intégralité de ses parts sociales de la manière suivante:

- 89 parts sociales à la société 3i EUROPARTNERS IVb LP, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Palace Street, 16, London SW1E 5JD Royaume-Uni.

- 88 parts sociales à la société 3i EUROPARTNERS IVc LP, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Palace Street, 16, London SW1E 5JD Royaume-Uni.

Ainsi, les parts sociales de la Société sont réparties de la manière suivante:

- 3i EUROPARTNERS IVb LP: 251 parts sociales;

- 3i EUROPARTNERS IVc LP: 249 parts sociales.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

H.-P. Schut

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037552/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

F.T.M., FINANCIERE TECHNOLOGIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 115.550.

L'an deux mille six, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE TECHNOLOGIA MANAGEMENT S.A., en abrégé F.T.M. S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Manuel Nollet, employé privé, demeurant à L-8373 Hobscheid, 24, rue Neuort.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frederik Rob, employé privé, demeurant à L-9907 Troisvierges, 27A, rue d'Asselborn.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pascoal Da Silva, employé privé, demeurant à L-5460 Trintange, 25, route de Remich.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de trois mille quatre cent quarante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 3.443,75) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente-quatre mille quatre cent quarante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 34.443,75) par la création et l'émission de deux mille sept cent cinquante-cinq (2.755) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération des deux mille sept cent cinquante-cinq (2.755) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, émise avec une prime totale d'émission de treize mille cinq cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 13.556,25) par Monsieur Claude Zandona et paiement intégral de ces nouvelles actions et de la prime d'émission y afférente par apport en numéraire.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois mille quatre cent quarante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 3.443,75) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente-quatre mille quatre cent quarante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 34.443,75) par la création et l'émission de deux mille sept cent cinquante-cinq (2.755) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'assemblée décide d'accepter la souscription des deux mille sept cent cinquante-cinq (2.755) actions nouvelles par Monsieur Claude Zandona, administrateur de société, demeurant à F-57100 Thionville, 52, rue Paul Albert.

Souscription et libération

Est alors intervenu aux présentes:

Monsieur Claude Zandona, prénommé,

ici représenté par Monsieur Pascoal Da Silva, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Strassen, le 24 mars 2006.

Lequel déclare souscrire les deux mille sept cent cinquante-cinq (2.755) actions nouvelles et les libérer intégralement en espèces avec une prime d'émission d'un montant total de treize mille cinq cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 13.556,25) de sorte que la somme totale de dix-sept mille euros (EUR 17.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à trente-quatre mille quatre cent quarante-trois euros soixante-quinze cents (EUR 34.443,75) représenté par vingt-sept mille cinq cent cinquante-cinq (27.555) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.»

62562

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.700,-.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Nollet, F. Rob, P. Da Silva, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 mars 2006, vol. 436, fol. 13, case 10. – Reçu 170 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 avril 2006.

H. Hellinckx.

(038237/242/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

F.T.M., FINANCIERE TECHNOLOGIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 115.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 avril 2006.

H. Hellinckx.

(038238/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

GEDINA CAPITAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 54.805.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

GEDINA CAPITAL INVESTMENT S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

(037506/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

TRISTAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 95.495.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

(037560/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

I.C.I. S.A. (IMMO CONSULT INTERNATIONAL), Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 107.210.

EXTRAIT

Le siège social de la société au 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour la Société FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037523//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

62563

CATCLUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.
R. C. Luxembourg B 70.314.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2006

Les actionnaires de la société CATCLUB S.A. Société Anonyme ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend connaissance de la démission du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A. Société Anonyme, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie, R.C. Luxembourg B 25.797.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de prolonger les mandats actuels des administrateurs, qui acceptent. Les mandats sont valables jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

- Monsieur Stefano Moreno, architecte, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Roger Herz, commerçant, demeurant à Luxembourg;
- La société anonyme CAN'T STOP S.A. avec siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Edouard Sauer, administrateur-délégué, commerçant, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire démissionnaire, pour une durée d'un an, à la fonction de nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat au jour de la présente:

- La société KARTHEISER MANAGEMENT, établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon (R.C. Luxembourg B 33.849).

Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037553/510/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

CAFE DES ARTISTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 22, Montée du Grund.
R. C. Luxembourg B 75.433.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

(037562/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

LITHO KHROMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.158.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

(037563/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

SAN MARCO INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 82.819.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

(037567/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

ROLO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 74.847.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

(037569/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

BD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 101.104.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

(037570/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

EUREDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.110.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04924 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

(037571/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

TECHNOPHARM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 57.372.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

H. Boriths Müller.

(037890//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

TECHNOPHARM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 57.372.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

H. Boriths Müller.

(037889//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

TECHNOPHARM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 57.372.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

H. Boriths Müller.

(037888//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

SANCAR PROPERTY & TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.152.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

(037572/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

HIGH TECH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 71.427.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Signature.

(037654/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

PROTEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.080.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Signature.

(037655/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

FONDATION ALPHONSE WEICKER.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg G 46.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 12 mars 1992

Le Président ouvre la séance par un hommage à la mémoire de Monsieur Georges Schwall, Président honoraire du Conseil d'Administration, décédé le 21 février 1992.

L'adresse professionnelle de Monsieur Georges Schwall pour la durée de son mandat était: 14, rue Aldringen, L-2951 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour extrait conforme

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

J.-L. Margue

Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 8 décembre 2000

Le Conseil d'administration prend note du souhait de Monsieur Lucien Jung de mettre un terme à son mandat d'administrateur.

L'adresse professionnelle de Monsieur Lucien Jung pour la durée de son mandat était: 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour extrait conforme

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

A. Wenandy

Secrétariat Général

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02794. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(037627//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

POLONIA PROPERTY, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.617.

In the year two thousand and six, on the thirteenth of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

POLONIA PROPERTY FUND LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership governed by the laws of Guernsey, registered under number 311, having its registered office at Hambro House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, represented by its General Partner AIB HOLDINGS LIMITED, registered under number 19630, a company with registered office at St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey,

itself here represented by Mr Marc Prospert, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on April 11, 2006.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Said appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole partner of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of POLONIA PROPERTY, R.C.S. Luxembourg B 96.617, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 24, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1224 of November 20, 2003.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 16, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's subscribed capital is fixed at fifteen million six hundred fifty-three thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 15,653,975.-), represented by five hundred (500) class Z shares, eighty-six thousand and eight hundred (86,800) class A shares, one hundred thirty-six thousand four hundred and forty (136,440) class B shares, eighty-four thousand four hundred and forty (84,440) class C shares, four hundred and eighty (480) class D shares, one hundred nine-teen thousand four hundred and ninety-nine (119,499) class E shares, eighty-four thousand (84,000) class F shares, five hundred (500) class G shares, one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) class H shares, five hundred (500) class I shares and five hundred (500) class J shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all entirely paid up.

- The sole shareholder resolves to increase the subscribed capital of the Company by an amount of five hundred and seventy thousand Euro (EUR 570,000.-) so as to raise it from its present amount of fifteen million six hundred fifty-three thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 15,653,975.-) to sixteen million two hundred twenty-three thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 16,223,975.-) by the creation and issue of twenty-two thousand and eight hundred (22,800) new class D shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share each.

These new class D shares have been fully subscribed by the appearing party and entirely paid-up by contribution in cash, so that the sum of five hundred and seventy thousand Euro (EUR 570,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, Article 6.1 of the Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

«6.1 The Company's subscribed capital is fixed at sixteen million two hundred twenty-three thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 16,223,975.-), represented by five hundred (500) class Z shares, eighty-six thousand and eight hundred (86,800) class A shares, one hundred thirty-six thousand four hundred and forty (136,440) class B shares, eighty-four thousand four hundred and forty (84,440) class C shares, twenty-three thousand two hundred and eighty (23,280) class D shares, one hundred nine-teen thousand four hundred and ninety-nine (119,499) class E shares, eighty-four thousand (84,000) class F shares, five hundred (500) class G shares, one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) class H shares, five hundred (500) class I shares and five hundred (500) class J shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all entirely paid up.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

POLONIA PROPERTY FUND LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois de Guernesey, enregistré sous le numéro 311, avec siège social à Hambro House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernesey, représenté par son General Partner AIB HOLDINGS LIMITED, enregistrée sous le numéro 19630, une société avec siège social à St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernesey,

elle-même ici représentée par Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 11 avril 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de POLONIA PROPERTY, R.C.S. Luxembourg B 96.617, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1224 du 20 novembre 2003.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social souscrit de la Société est fixé à quinze millions six cent cinquante-trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 15.653.975,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z, quatre-vingt-six mille huit cents (86.800) parts sociales de classe A, cent trente-six mille quatre cent quarante (136.440) parts sociales de classe B, quatre-vingt-quatre mille quatre cent quarante (84.440) parts sociales de classe C, quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales de classe D, cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (119.499) parts sociales de classe E, quatre-vingt-quatre mille (84.000) parts sociales de classe F, cinq cents (500) parts sociales de classe G, cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales de classe H, cinq cents (500) parts sociales de classe I et cinq cents (500) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.

- L'associée unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent soixante-dix mille euros (EUR 570.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze millions six cent cinquante-trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 15.653.975,-) à seize millions deux cent vingt-trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 15.653.975,-) par la création et l'émission de vingt-deux mille huit cents (22.800) nouvelles parts sociales de classe D d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces nouvelles parts sociales de classe D ont été entièrement souscrites par la comparante et elles ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de cinq cent soixante-dix mille euros (EUR 570.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 6.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de seize millions deux cent vingt-trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 15.653.975,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z, quatre-vingt-six mille huit cents (86.800) parts sociales de classe A, cent trente-six mille quatre cent quarante (136.440) parts sociales de classe B, quatre-vingt-quatre mille quatre cent quarante (84.440) parts sociales de classe C, vingt-trois mille deux cent quatre-vingt (22.280) parts sociales de classe D, cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (119.499) parts sociales de classe E, quatre-vingt-quatre mille (84.000) parts sociales de classe F, cinq cents (500) parts sociales de classe G, cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales de classe H, cinq cents (500) parts sociales de classe I et cinq cents (500) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, vol. 153S, fol. 18, case 7. – Reçu 5.700 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(037911/230/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

POLONIA PROPERTY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 96.617.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 545 du 13 avril 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(037912/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

AZURE FUNDING EUROPE S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 115.832.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the third of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- AOZORA BANK LTD, a Japanese bank established under the laws of Japan in the form of a limited liability company, registered with the Japanese Commercial Register under number 0199-01-016861, having its statutory office at 3-1, Kudan-minami 1-chome, Chiyoda-ku, Tokyo 102-8660, Japan;

here represented by Mr François Georges, residing at 219, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2.- STICHTING AZURION, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Rotterdam Chamber of Commerce under number 24393022, having its statutory office in The Netherlands at Max Euwelaan 61,3062 MA Rotterdam;

here represented by Mr François Georges, prenamed, acting in his quality as director, who can bind the prenamed foundation by his single signature.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles of Incorporation») of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves (the «Company»).

By-Laws:

Chapter I. - Name, registered office, Object, Duration

1. Form, Name

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited company («société anonyme») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»)) and by the present Articles of Incorporation. The Company shall be subject to the Luxembourg law dated 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law»).

1.2 The Company exists under the firm name of AZURE FUNDING EUROPE S.A.

2. Registered office

2.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg. The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object

3.1 The corporate object of the Company is to carry out one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

3.2 The Company may realize this object either directly or by the creation of other legal entities.

3.3 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to domestic and foreign loans, securities, other financial instruments, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties, by issuing securities, or other debt instruments to the extent permitted under Luxembourg law, the value or return of which depend on these risks.

3.4 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

b) sell, transfer, pledge, charge or otherwise dispose of such securities and financial instruments and rights in such manner and for such compensation as the Board of Directors or any person appointed for such purpose shall approve at such time and within the limits of article 61 of the Securitisation Law;

c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, rights, securities or other financial instruments;

d) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions, swap transactions, repo agreements, options, and other derivatives; and

e) issue bonds, notes or any other form of debt securities or equity securities the return or value of which shall reflect the risks acquired by the Company.

3.5 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital

The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three thousand one hundred (3100) registered shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-), each, fully paid up (by 100%).

6. Form of the shares

The shares are in registered form and subject to legal conditions.

7. Payment of shares

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

8. Modification of capital

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles of Incorporation.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Bonds, Notes and other debt instruments

9. Registered or bearer form

The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Directors, Board of directors, Statutory auditors

10. Board of directors

10.1 A Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders, manages the Company. A legal entity may be a member of the Board of Directors.

10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. The first Directors are appointed at the first extraordinary general meeting of shareholders. The Directors may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the board of directors

11.1 The Board of Directors may elect a chairman from among its members (the «Chairman»). The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General powers of the board of directors

12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13. Delegation of powers

13.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board

of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

13.2 Any two Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13.3 The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

14. Representation of the company

In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors of the Company.

15. External auditor

15.1 The accounts of the Company are audited by one or more external auditors appointed by the Board of Directors.

Chapter V. - General meeting of shareholders

16. Powers of the general meeting of shareholders

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the law. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

16.3 Unless otherwise provided by law or by the Articles of Incorporation, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.4 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16.5 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles of Incorporation shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Incorporation. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles of Incorporation or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

17. Place and date of the annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders is held on the second Thursday of June, at 2.00 P.M., and for the first time in 2007 at the registered office of the Company in the city of Luxembourg, or at any other place in Luxembourg as specified in the notice convening the meeting.

18. Other general meetings

Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders, which together represent one fifth of the capital of the Company.

19. Votes

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

20. Business year

20.1 The business year of the Company begins on the first day of April and ends on the last day of March of each year, except for the first business year, which commences on the date of incorporation of the Company and ends on March 31, 2007.

21. Distribution of profits

21.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII. - Applicable law

23. Applicable law

All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed for the three thousand one hundred (3,100) shares as follows:

1. AOZORA BANK LTD	3,099 shares
2. STICHTING AZURION	1 share
Total: three thousand one hundred shares.....	3,100 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

All these shares have been subscribed together with a share premium of one Euro per share representing a total amount of three thousand one hundred Euro (EUR 3,100.-) which has been fully paid up. Such amount will be allocated to the legal reserve.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The above-named parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about five thousand five hundred Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 30, Grand-rue; L-1660 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
2. The following have been elected as Directors, each with a mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:
 - a) Mr François Georges, Director, residing at 219, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) Mr Peter Ritchie Fowler, Director, residing at Homat Viscount #2704, 1-11-40 Akasaka Minato-ku, Tokyo 107-0052, Japan; and
 - c) Mr Olivier Assa, Director whose professional address is at 30, Grand-rue, L-1610, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The Board of Directors is authorized to delegate the Company's daily management and representation to one of its Directors or to any other person.
4. The Board of Directors will appoint an external auditor.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with me, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille six, le trois avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- AOZORA BANK LTD un établissement de crédit de droit japonais et dont la forme sociale est celle d'une société à responsabilité limitée, enregistrée auprès du registre du commerce japonais sous le numéro 0199-01-016861 et ayant son siège social au 3-1, Kudan-minami 1-chome, Chiyoda-ku, Tokyo 102-8660, Japon;

ici représentée par Monsieur François Georges, demeurant au 219, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- STICHTING AZURION, une fondation (Stichting) de droit néerlandais enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24393022 et dont le siège social se trouve à Max Euwelaan 61,3062 MA, Rotterdam;

ici représentée par Monsieur François Georges, prénommé, en sa qualité de directeur, lequel peut valablement engager la dite fondation par sa seule signature.

Lesquels comparants, agissant selon lesdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts («Statuts») comme suit:

STATUTS

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents Statuts. La Société sera également régie par la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 concernant la titrisation (la «Loi sur la Titrisation»).

1.2 La Société adopte la dénomination de AZURE FUNDING EUROPE S.A.

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet

3.1 L'objet de la Société est de réaliser une ou plusieurs opérations de titrisation qui seront régies par la Loi sur la Titrisation.

3.2 La Société pourra poursuivre la réalisation de son objet social directement ou encore en créant d'autres entités juridiques.

3.3 La Société pourra conclure des transactions visant à lui permettre d'acquérir ou assumer, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une autre entité juridique, des risques liés à des prêts domestiques et étrangers, à des valeurs mobilières, à d'autres instruments financiers ainsi qu'à d'autres actifs ou à des engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, en émettant des valeurs mobilières ou d'autres instruments de dette (sous réserve que cela soit permis sous le droit luxembourgeois) dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques.

3.4 Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société pourra en particulier:

(a) souscrire à ou acquérir des valeurs mobilières ou instruments financiers (au sens le plus large du terme) émis par des institutions ou organisations internationales, états souverains, entreprises appartenant au secteur privé ou encore au secteur public;

(b) vendre, céder, nantir, constituer toute autre sûreté ou encore disposer de telles valeurs mobilières et instruments financiers de la manière et pour une rémunération telles que le Conseil d'Administration ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autre conformément aux dispositions de l'article 61 de la Loi sur la Titrisation;

(c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers;

(d) dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt de valeurs mobilières, de swap ou de mise en pension, des options et autres transactions sur produits dérivés; et

(e) émettre des obligations ou toute autre forme de titre représentatifs d'une dette ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis par la Société.

3.5 La Société peut prendre toutes mesures pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour son objet social et qui peuvent promouvoir son accomplissement ou développement, sans pour autant bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions nominatives d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100%).

6. Nature des actions

Les actions sont nominatives et régies par les dispositions légales applicables.

7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. - Obligations et autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au porteur

La Société pourra émettre des obligations et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

10. Conseil d'administration

10.1 La Société est administrée par le Conseil d'Administration. Celui-ci est composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Les premiers Administrateurs sont nommés lors de la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Tout Administrateur élu sans indication de la durée de son mandat, sera réputé avoir été élu pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un Administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du conseil d'administration

11.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

11.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

13. Délégation de pouvoirs

13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à selon les conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

13.2 L'accord de deux Administrateurs sera suffisant pour conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

14. Représentation de la société

En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs de la Société.

15. Réviseur d'entreprises

15.1 Les comptes de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration de la Société.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

16.1 L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.2 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire conformément aux dispositions légales. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation et de publication.

16.3 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représenté.

16.4 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16.5 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

17. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année à l'endroit indiqué dans les convocations le second jeudi du mois de juin à 14.00 heures, et pour la première fois en 2007 au siège social de la Société dans la ville de Luxembourg ou à tout endroit à Luxembourg tel qu'il sera spécifié dans la convocation de ladite assemblée générale.

18. Autres assemblées générales

Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

19. Votes

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale

20.1 L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril et finit le dernier jour du mois de mars de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 mars 2007.

21. Répartition des bénéfices

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII. - Loi applicable

23. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire les trois mille cent (3.100) actions comme suit:

1. AOZORA BANK LTD	3.099 actions
2. STICHTING AZURION	1 action
Total: trois mille cent actions	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions souscrites ont été assorties d'une prime d'émission d'un euro par action représentant un total de trois mille cent euros (3.100,- EUR) qui a été intégralement libérée. Ce montant sera affecté à la réserve légale.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les personnes comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ cinq mille cinq cents euros.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2011:
 - a) M. François Georges, Administrateur, demeurant au 219, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - b) M. Peter Ritchie Fowler, Administrateur demeurant à Homat Viscount #2704, 1-11-40 Akasaka Minato-ku, Tokyo 107-0052, Japon; et
 - c) M. Olivier Assa, Administrateur, dont l'adresse professionnelle est 30, Grand-rue, L-1610, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de cette dernière à l'un des Administrateurs ou à toute autre personne.
4. Le Conseil d'Administration désignera un réviseur d'entreprise.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Georges, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 153S, fol. 4, case 8. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

J. Elvinger.

(038166/211/472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2006.

LES TIGRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 120, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 104.520.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2006

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 20 mars 2006, concernant la société LES TIGRES S.A., ayant son siège social à L-5445 Schengen, 120, route du Vin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.520, que les modifications suivantes non statutaires, sont intervenues:

- Révocation de Monsieur Henri Desmero de ses fonctions d'administrateur.
- Nomination de Madame Nathalie Alaerts comme administrateur, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mondorf-les-Bains, le 24 avril 2006.

R. Arrensdorff

Notaire

(037645/218/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 112.969.

Extrait de la résolution du Conseil de Gérance du 2 décembre 2005

En date du 2 décembre 2005 le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX II, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037540/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

MISTRALFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 50.043.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2006

Les actionnaires de la société MISTRALFIN S.A., réunis le 16 février 2006 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

- Transfert du siège social au 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg

- Nommer les administrateurs suivants:

Monsieur Luca Di Fino, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond;

Monsieur Vito Giuseppe Daddato, demeurant à L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol;

Mademoiselle Elvedina Krusko, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

- Nommer le commissaire aux comptes Monsieur Mathieu Feldmann, demeurant à F-67000 Strasbourg, 25, rue Geiler.

Fait à Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037541//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

SÖRENSEN-FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 48.468.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Signature.

(037672/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

SÖRENSEN-FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 48.468.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Signature.

(037669/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

EXTENSITY, Société à responsabilité limitée.
Capital social: USD 1.304.700,-.
 Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
 R. C. Luxembourg B 113.859.

Extrait des résolutions de l'associé majoritaire de la Société prises en date du 21 avril 2006

En date du 21 avril 2006, l'associé majoritaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer les personnes suivantes:

GOLDEN GATE CAPITAL INVESTMENTS II BVI, L.P.,

GOLDEN GATE CAPITAL INVESTMENTS II-A Adjunct (BVI), L.P.,

de leurs mandats en tant que gérants de la Société avec effet immédiat,

- de nommer Monsieur David Dominik, né le 25 avril 1956 à Illinois aux Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1, Embarcadero Center, 33rd Floor, San Francisco, CA 94111, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Prescott Ashe;

- Kenneth Walters;

- David Dominik.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

EXTENSITY, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037542/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

HOLINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 24.074.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 20 avril 2006

Transfert le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg à sa nouvelle adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

Révocation des Administrateurs en fonction, à savoir Maître Miguel A. Andréu, M^e Régua Amiali et M^e Roy Reding;

Nomination de Messieurs Jean-Marc Faber, Christophe Mouton et Manuel Bordignon, demeurant tous trois professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, aux postes d'Administrateurs de la société. Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008;

Révocation du Commissaire aux Comptes en fonction, à savoir ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l.;

Nomination de Monsieur Stéphane Best, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, au poste de Commissaire aux Comptes de la société. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

HOLINVEST HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037596//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

TIKAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 88.901.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Signature.

(037658/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

62578

ABS ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6211 Consdorf, 12, rue Buurgkapp.
R. C. Luxembourg B 100.539.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Consdorf le 23 janvier 2006

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Pascal Wagner en tant que commissaire aux comptes.

L'assemblée a décidé d'accepter la nomination de LUXREVISION, S.à r.l. en tant que nouveau commissaire aux comptes avec adresse à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Administrateur-délégué:

Monsieur Siebenaller Paul,
demeurant à L-8274 Kehlen, 14 Am Kepbrill.

Administrateurs:

Monsieur Siebenaller Alphonse,
demeurant à L-9806 Hosingen, 29, rue Principale.
Madame Schweyen Elfriede,
demeurant à L-9806 Hosingen, 29, rue Principale.

Pétange, le 23 janvier 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037656//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

IMOINVEST PARTNERS S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 93.904.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 7 octobre 2005 au siège social, que:

Suite à la démission depuis 6 octobre 2005 de M^e Alain Lorang, demeurant professionnellement à Luxembourg, 41, avenue du X Septembre, de sa fonction d'administrateur de la société IMOINVEST PARTNERS S.A., enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 93.904, ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, le bureau décide de procéder à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire nommant les administrateurs en remplacement.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(037790/1268/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

WOODCUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 68.865.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 14 juin 2005

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Monsieur Alain Vasseur, demeurant à Holzem (L), Monsieur René Roederer, demeurant à Souffelweyersheim (F) et Madame Nora Thillen, demeurant à Clervaux (L) sont réélus en tant qu'administrateurs pour une nouvelle durée de 6 ans. TRIPLE A CONSULTING, avec siège à Luxembourg, est réélu commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour WOODCUT S.A.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037708/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

TRANS-IMMO, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 12.184.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 21 février 2006

L'assemblée a décidé de nommer Mademoiselle Karin Melsen en tant qu'administrateur et en tant qu'administrateur-délégué.

L'assemblée a accepté la démission de Madame Renée Wagner-Klein en tant qu'administrateur.

Il résulte dudit procès-verbal que la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou de la signature individuelle de l'administrateur-délégué, en toutes circonstances la signature de l'administrateur-délégué est requise:

Administrateur-délégué:

Mademoiselle Karin Melsen, employée,
demeurant à L-9285 Diekirch, 6, rue du Tilleul.

Administrateurs:

Monsieur Martin Melsen, agent immobilier,
demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark;
Madame Annie Melsen-Polfer, sans état,
demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark.

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.,
L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Pétange, le 21 février 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037661//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

BRANDI'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9029 Warken, 26A, Cité Bourschterbach.
R. C. Luxembourg B 111.589.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04604 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, au mois d'avril 2006.

Signature.

(037663//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

DEBIS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 86.571.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

H. Boriths Müller.

(037891//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

DEBIS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 86.571.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-BP06458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

H. Boriths Müller.

(037892//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

BLU INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 82.385.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2006

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037664/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

GIPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 12.037.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05446 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Signature.

(037670//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

SWEET RE, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 68.814.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05444 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Signature.

(037674//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

BI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 106.994.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la société à responsabilité limitée BI, S.à r.l., prise au siège social de la société au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg en date du 27 janvier 2006 que:

- la société KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a été nommée aux fonctions de contrôle des comptes annuels et des comptes annuels consolidés de la société arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour extrait conforme

S. Baker

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037732/4642/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

PEFALU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 90, rue de l'Egalité.
R. C. Luxembourg B 86.196.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BP05921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Signature.

(037699//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

TIMESAVERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 88.919.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Signature.

(037703/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

PARNU ESTATE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 105.163.

Le bilan de clôture de liquidation pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Signature.

(037710/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

SELWYN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 93.409.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04596 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037734/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

ARKTOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.829.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires daté du 17 mars 2006

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, Monsieur Dennis Bosje, demeurant à L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull, a été nommé administrateur B, en remplacement de BAC MANAGEMENT, S.à r.l. démissionnaire, et administrateur-délégué B en remplacement de BAC MANAGEMENT, S.à r.l., démissionnaire.

Le siège de la société est transféré avec effet immédiat à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri (4^e étage).

Luxembourg, le 24 avril 2006.

Pour avis sincère et conforme

ARKTOS INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037765//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

OAKWOOD (GERMANY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 115.373.

In the year two thousand six, on the tenth day of April.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DEIDESHEIM INVESTMENTS LIMITED, a private limited company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, with registered office at c/o Line Wall Management Services, 57-63, Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar, here represented by Ms Elisabeth Reinard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, 1, allée Scheffer, by virtue of a proxy given on April 9th, 2006.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The above named party, represented as mentioned above, declares and requests the undersigned notary to state that DEIDESHEIM INVESTMENTS LIMITED, prenamed, is the sole shareholder of OAKWOOD (GERMANY), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary dated March 27, 2006, not yet published in the Mémorial C (the Company).

After this had been set forth, the sole shareholder, acting through its proxyholder, representing the entire capital of the Company, requests the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend article 10 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to provide for representation in case there is only one manager, so that Article 10 will henceforth have the following wording:

«Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or by the joint signature of any two managers of the Company in case there is more than one manager or, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.»

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le dix avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DEIDESHEIM INVESTMENTS LIMITED, une «private limited company» constituée et existant sous les lois de Gibraltar, avec siège social à c/o Line Wall Management Services, 57-63, Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar, ici représenté par Maître Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2006.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter que DEIDESHEIM INVESTMENTS LIMITED, prénommée, est l'associé unique de OAKWOOD (GERMANY), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 mars 2006, non encore publié au Mémorial C (la Société).

Ceci ayant été exposé, l'associé unique, par son représentant susnommé, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société (les Statuts) afin de prévoir la représentation de la Société en cas de gérant unique, de sorte que l'article 10 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 10. Représentation. La Société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou par les signatures conjointes de deux gérants au cas où il y a plusieurs gérants ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: E. Reinard, P. Frieders.
Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, vol. 28CS, fol. 29, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.
(041489/212/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

P. Frieders.

OAKWOOD (GERMANY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 115.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.
(041491/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

P. Frieders.

DAM ARCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 116.079.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of March.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DRESDNER ANSCHUTZ MEZZINVEST, S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 98.197;

duly represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 22 March 2006.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée that he desires to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become partners in the future, a société à responsabilité limitée under the name of DAM ARCH, S.à r.l. (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Law»), and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the partner(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 7. The Company's shares are freely transferable among partners. The Company's shares may only be transferred to new partners with the approval of such transfer by other partners holding shares representing at least 75% of the total share capital of the Company.

Art. 8. The bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company. Neither creditors nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 9. The Company is managed by maximum five (5) managers. If several managers have been appointed, they will constitute the board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, freely revoked and replaced at any time by the general shareholders meeting, by a unanimous decision adopted by the shareholders. If several managers are appointed, there will be three classes of managers: class A managers (A Managers), class B managers (B Managers) and class C managers (C Managers).

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In case of single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in the case of plurality of managers, by the joint signature of an A Manager and a B Manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

Art. 10. The general meeting of shareholders or the manager, or in the case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general meeting of shareholders or the manager, or in the case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. In the case of plurality of managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least one A Manager and at least one B Manager are present. If this quorum is not fulfilled at a meeting of the board of managers, any manager may require that meeting to be reconvened. Written notice will be given to all managers at least five business days in advance of the date set for such reconvened meeting, except in circumstances of emergency. The notice may be waived if all the managers are present or represented at such meeting. At the reconvened meeting the board of managers can deliberate or act validly only if any two or more managers are present.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers shall only be effective if at least one A Manager and one B Manager votes in favour of them.

Art. 12. Any manager may call a meeting of the board of managers. In the case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least five business days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these articles as well as the applicable provisions of the Companies Law.

In addition, the Company shall, to the fullest extent permitted by Luxembourg law, indemnify and hold harmless each person and his heirs, executors and administrators, against expenses (as provided below), judgments, fines and other amounts incurred by him in connection with any threatened, pending or actual action, suit, investigation or proceeding, of whatever nature, to which he may be made a party or is otherwise involved in by reason of his being or having been a manager, employee or officer or serving in a similar capacity of (a) the Company or (b) at the Company's request, any other company or entity of which the Company is a direct or indirect partner or shareholder, affiliate or creditor, except to the extent such expenses, judgments, fines and other amounts arise out of his gross negligence or willful misconduct. Expenses, including without limitation attorneys' fees, incurred by any such person in defending any such action,

suit, investigation or proceeding shall be paid or reimbursed by the Company promptly upon receipt by it of an undertaking of such person to repay such expenses if it shall ultimately be determined that such person is not entitled to be indemnified by the Company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled. The rights provided to any person by this Article 13 shall be enforceable against the Company by such person who shall be presumed to have relied upon it in serving or continuing to serve as a manager, manager, officer or employee as provided above. No amendment of this Article 13 shall impair the rights of any person arising at any time with respect to events occurring prior to such amendment. For purposes of this Article 13, the term «Company» shall include any predecessor of the Company and any constituent company (including any constituent of a constituent) absorbed by the Company in a consolidation or merger.

The sole manager or the board of managers may cause the Company to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, manager or officer of the Company, or is or was serving at the request of the Company as a manager or officer of another company as provided above, against any liability asserted against such person and incurred in any such capacity or arising out of such status, whether or not the Company would have the power to indemnify such person.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

D. General meetings of partners

Art. 15. Each partner may participate in the general meetings of partners and in the collective decisions of the partners irrespective of the numbers of shares that he owns. Each partner is entitled to one vote per share of the Company.

Art. 16. Collective decisions required by Luxembourg law or these articles of incorporation to be approved by the partners shall be valid only if they have been approved by partners holding shares representing more than half of the Company's share capital.

The amendment of the articles of incorporation of the Company requires a vote of partners representing at least 75% of the Company's share capital and approval of a majority of those voting.

Art. 17. The sole partner (if any) exercises on his own the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of Section XII of the Companies Law.

E. Fiscal year - Annual accounts - Profits

Art. 18. The Company's fiscal year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The remainder of the annual net profits may be distributed as dividends to the partners.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of incorporation.

The sole partner or the general meeting of partners may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting or the sole partner.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators who do not need to be but may be partners and who are appointed by the sole partner or the general meeting of partners who will determine their powers and fees. Unless otherwise provided for, the liquidators shall have the most extensive powers permitted by law for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in cash or in kind proportionally to the shares in the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Companies Law.

Subscription and payment

All one hundred (100) shares have been subscribed by DRESDNER ANSCHUTZ MEZZINVEST, S.à r.l., aforementioned.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

Transitional provision

The first accounting year starts on the day of incorporation and terminates on thirty first of December of the year two thousand and six.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever that shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the general meeting of partners, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg.
2. The number of managers is set at five (5). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

A Managers:

- Mr Steven Cohen, manager, born in New York, United States of America, on 7 February 1963, with address at Suite 2400, 555 17th Street, Denver CO 80202, United States of America; and
- Mr Robert Wardrop, manager, born in Vancouver, Canada, on 22 September 1957, with address at 25 Canada Square, Canary Wharf, E14 5LQ London, Great Britain.

B Managers:

- Mr Dirk Van Daele, manager, born in Ekeren, Belgium, on 27 April 1961, with address at 2 Swan Lane, Riverbank House, EC4R 3 UX London, Great Britain; and
- Mr Chlodwig Reuter, manager, born in Zemmer, Germany, on 2 March 1948, with address at 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg.

C Manager:

- Mr Paul Mousel, manager, born in Luxembourg, on 15 October 1953, with address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

3. The term of office of the managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; upon request of the same appearing person and in case of a divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

After the document has been read to the appearing person, the latter signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DRESDNER ANSCHUTZ MEZZINVEST, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.197;

représentée Monsieur par Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 mars 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité telle que définie ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de DAM ARCH, S.à r.l. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans la même commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance selon le cas. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Au cas où le gérant unique ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de(s) (l')associé(s) suivant la manière requise pour une modification de ces statuts.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales de la Société ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés, à la majorité de trois quarts du capital social.

Art. 8. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société. Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 9. La Société est gérée par cinq (5) gérants au maximum. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, librement révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée à l'unanimité des associés. Si plusieurs gérants ont été désignés, trois classes de gérants seront formées: les gérants de classe A (Gérants A), les gérants de classe B (Gérants B) et les gérants de classe C (Gérants C).

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Art. 10. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. En cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une réunion du conseil de gérance, tout gérant peut exiger que la réunion soit re-convoquée. Avis écrit de cette réunion re-convoquée sera donné à tous les gérants au moins cinq jours ouvrables avant la date prévue, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance. A l'occasion de cette réunion re-convoquée, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si deux gérants ou plus sont présents.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont effectives que si au moins un Gérant A et un Gérant B votent favorablement en leur faveur.

Art. 12. Tout gérant peut convoquer un conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins cinq jours ouvrables avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, pourvu que tels engagements ont été pris en conformité avec les présents statuts et les dispositions applicables de la Loi sur les sociétés commerciales.

En outre, la Société doit, dans la plus large mesure permise par le droit luxembourgeois, indemniser et dégager de toute responsabilité toute personne ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de succession,

relativement à toutes dépenses (tel que stipulé ci-après), tous jugements, amendes et autres montants payés subis par eux relativement à toute action imminente, pendante ou actuelle, tous procès, enquête ou procédure, de quelque nature que ce soit, auxquels ils pourraient être partie ou être impliqués en raison de leur qualité actuelle ou passée de gérant, d'employé ou de directeur ou dans une qualité similaire, (a) de la Société ou (b) à la demande de la Société, de toute autre société ou entité de laquelle la Société est un associé ou actionnaire direct ou indirect, affilié ou créancier, sauf dans la mesure où de telles dépenses, de tels jugements, amendes et autres montants résultent d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle. Les dépenses, y compris et sans limitation les honoraires d'avocats, encourus par toute personne en la défense d'une telle action, procès, enquête ou procédure seront payées ou remboursées par la Société promptement sur réception d'une demande d'une telle personne de rembourser telles dépenses et il sera antérieurement déterminé si telle personne était ou non en droit d'être indemnisée par la Société. Le droit à l'indemnisation visé ci-avant n'exclut pas les autres droits auxquels ils auraient titre. Les droits accordés à toute personne par cet article 13 seront exécutoires contre la Société par cette même personne qui sera présumée s'être basée dessus dans son activité de gérant, de dirigeant, de directeur ou d'employé de la manière ci-avant. Aucune modification de cet article 13 ne modifiera les droits de toute personne surgissant à tout moment en ce qui concerne les événements se produisant avant une telle modification. Aux fins de cet article 13, le terme «Société» inclura n'importe quels auteurs ou fondateurs de la Société (y compris les fondateurs des fondateurs) absorbés par la Société dans le cadre d'une fusion.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent requérir la Société de souscrire et de maintenir une assurance pour le compte de toute personne qui est ou était gérant ou directeur de la Société, ou qui a servi à la demande de la Société comme gérant, dirigeant ou directeur d'une autre société de la manière définie ci-avant, contre toute responsabilité affirmée contre telle personne et encourue en telle capacité ou provenait d'un tel statut, si la Société aurait ou non le pouvoir d'indemniser telle personne.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

D. Assemblée générale des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés et aux décisions collectives des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a une voix par part sociale de la Société.

Art. 16. Les décisions collectives requises par la loi luxembourgeoise ou les présents statuts ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié des parts sociales représentatives du capital social de la Société.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des voix des associés représentant au moins 75% du capital social.

Art. 17. L'associé unique (s'il y en a un) exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la Section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

E. Année fiscale - Comptes annuels - Bénéfices

Art. 18. L'année fiscale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant ou le conseil de gérance dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social, auquel cas ce prélèvement ne sera plus obligatoire.

Le surplus des profits annuels peut être distribué comme dividendes aux associés.

La distribution d'acomptes sur dividendes peut être décidée en respectant les dispositions et conditions de la Loi sur les sociétés sur base d'un bilan préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale ou par l'associé unique.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés en espèces ou en nature proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts sera réglé conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales a été souscrite par DRESDNER ANSCHUTZ MEZZINVEST, S.à r.l., pré-nommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence à la date de la constitution et prend fin le trente et un décembre de l'an deux mille et six.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg;
2. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5). L'assemblée générale nomme les personnes suivantes comme gérants de la Société:

Gérants A:

- Monsieur Steven Cohen, gérant, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 7 février 1963, demeurant à Suite 2400, 555 17th Street, Denver CO 80202, Etats-Unis d'Amérique; et
- Monsieur Robert Wardrop, gérant, né à Vancouver, Canada, le 22 septembre 1957, demeurant au 25 Canada Square, Canary Wharf, E14 5LQ Londres, Grande-Bretagne.

Gérants B:

- Monsieur Dirk Van Daele, gérant, né à Ekeren, Belgique, le 27 avril 1961, demeurant au 2 Swan Lane, Riverbank House, EC4R 3 UX Londres, Grande-Bretagne; et
- Monsieur Chlodwig Reuter, gérant, né à Zemmer, Germany, le 2 mars 1948, demeurant au 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg.

Gérant C:

- Monsieur Paul Mousel, gérant, né à Luxembourg, le 15 octobre 1953, demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

3. Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ce dernier a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: M. Kremer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 mars 2006, vol. 436, fol. 6, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 avril 2006.

H. Hellinckx.

(041239/242/389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

EVITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 89.505.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 14 avril 2006

Les administrateurs ont constaté la libération supplémentaire du capital à concurrence de 7.250,- EUR à verser sur le compte de la société, de sorte que le capital est désormais libéré à concurrence de 100%.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, réf. LSO-BP03793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037792/1091/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

AIG INSURANCE MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 24.331.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04828 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Signature.

(037735/275/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

SCHINDLER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg-Gasperich, 12, rue du Père Raphaël.
R. C. Luxembourg B 3.896.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 avril 2006.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(037784/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

**EUROPEAN FINANCE PARTNERS S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN FINANCE PARTNERS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 38.741.

L'an deux mille six, le dix-huit avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de EUROPEAN FINANCE PARTNERS HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.741, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 192 du 11 mai 1992.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 519 du 11 novembre 1992.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les deux mille quatre cents (2.400) actions ayant eu une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur de vingt-quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 24.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression du mot « *Holding* » dans la dénomination sociale de la Société et modification subséquente de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts.

2. Changement de l'objet social de la Société de celui de Holding 1929 en celui de Soparfi pleinement imposable et modification subséquente des articles 2 et 13 des statuts.

3. Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social est désormais exprimé en EUR de sorte que ledit capital social est fixé à EUR 594.944,46 représenté par 2.400 actions sans désignation de valeur nominale.

4. Introduction d'un capital autorisé de EUR 5.949.444,60 représenté par 24.000 actions sans désignation de valeur nominale.

5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes et ce avec effet au 1^{er} janvier 2006:

Première résolution

Le mot «Holding» est supprimé dans la dénomination sociale de la Société et en conséquence, l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN FINANCE PARTNERS S.A.»

Deuxième résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de Holding 1929 en celui de Soparfi pleinement imposable et en conséquence, les articles 2 et 13 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La Société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la Société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

«**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en EUR de sorte que ledit capital social est fixé à EUR 594.944,46 représenté par 2.400 actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

Il est décidé d'introduire un capital autorisé de EUR 5.949.444,60 représenté par 24.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-quatre euros quarante-six cents (EUR 594.944,46), divisé en deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la Société est établi à cinq millions neuf cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-quatre mille euros soixante cents (EUR 5.949.444,60), représenté par vingt-quatre mille (24.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 18 avril 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période cinq ans.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Reinert, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, vol. 153S, fol. 19, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(041161/230/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**EUROPEAN FINANCE PARTNERS S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN FINANCE PARTNERS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 38.741.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 559 du 18 avril 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(041162/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

TORNASOL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 105.182.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2006

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de catégorie B de Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037785/655/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

SOCIETE DE GESTION DE LEOPARD FUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.375.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2006

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Annuelle d'avril 2007, les mandats d'administrateur de Madame Ines Serrano Gonzalez et de Messieurs Manuel Armas Agüero et Javier Arus Castillo.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037796//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.
